Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 029-212901672-20260625-2026_050-DE

Mairie de
Plogastel Saint Germain
Plogastell Sant Jermen

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date d'affichage : **Délibération : 2026-050**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Plogastel Saint Germain, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. PLOUHINEC Lucien, Maire.

Nombre de membres :

En exercice : 19

Présents : 17

Absents excusés : 1

Absents : 1

Pouvoir : 1

Votants : 18

Date de convocation du conseil municipal : 19 juin 2026

Présents : PLOUHINEC Lucien, BERRIVIN Annie, RAMPILLON Charles, GRATIAUX Marc, RENAULT Michel, PLOUHINEC Jocelyne, BURELLER Hervé, STEPHAN Philippe, LAINE Ingrid, COVES Delphine, LE BRAS Christophe, TANGUY Stéphanie, FLOCHLAY Alexandra, GAUTIER Anne, BILLAND Jean-Christophe, DONNART Maëlle, PATRON Florent

Absents excusés : NICOLAS Patricia (procuration à BERRIVIN Annie)

Absents non excusés : MEURISSE Frédéric

Secrétaire : Michel RENAULT

Objet : Forfait scolaire à verser à l'école DIWAN pour l'année scolaire 2026-2027

M. le Maire rappelle que dans le cadre de L'article L.442-5 du code de l'éducation relatif aux établissements d'enseignement privé, les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles correspondantes de l'enseignement public.

La mise en œuvre de la loi CARLE du 28 octobre 2009 tendant à garantir la parité de financement entre les écoles élémentaires publiques et privées sous contrat d'association a été précisée par une circulaire en date du 15 mars 2012 venant abroger et remplacer celle du 06 août 2007 précédemment appliquée.

Pour ce qui concerne la Commune de PLOGASTEL SAINT GERMAIN, les dépenses globales de fonctionnement des écoles publiques s'élèvent pour l'année 2025 à 134 950.83 € (145 576.26 € pour 2024). Rapportées au nombre d'élèves de 112 au 1er octobre 2025, elles font apparaître un coût moyen par élève de 1 204.92 € (1 047.31 € pour 2024).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DONNE son ACCORD au versement d'un forfait de 1 204.92 € par élève scolarisé à l'école DIWAN pour l'année scolaire 2026/2027.**
- **DIT que ce forfait est versé uniquement pour les élèves domiciliés sur la commune de PLOGASTEL SAINT GERMAIN.**

Pour extrait conforme
Le Maire,
Lucien PLOUHINEC

MAIRIE DE PLOGASTEL-ST-GERMAIN

Le secrétaire de séance
Michel RENAULT